

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 84 pétitionnaires.

Désignation : Innus de la Côte-Nord

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décidé d'aller de l'avant avec son projet de méga complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine sans avoir préalablement obtenu l'aval de la communauté innue de Unamen Shipu (village de la Romaine);

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons jamais été consultés et qu'aucun référendum n'a été tenu au sein de la communauté sur la question du projet de la Romaine;

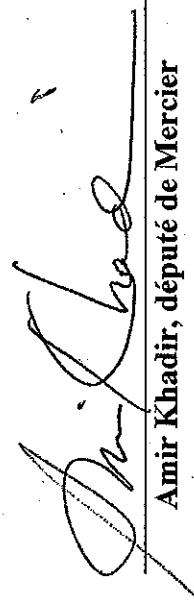
CONSIDÉRANT QUE nos demandes d'accès à l'information pour connaître les ententes auxquelles nous aurions supposément consenti ont toutes été refusées;

CONSIDÉRANT QUE le 10 novembre 2010, la société d'État Hydro-Québec nous a informés que l'entente avec les Innus était confidentielle;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, Innus de la Côte-Nord, demandons à l'Assemblée nationale du Québec d'exiger d'Hydro-Québec qu'elle cesse immédiatement tous travaux sur la rivière Petit-Mécatina et rende publiques les ententes sur le projet de la Romaine entre Hydro-Québec et les Innus.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

30 mars 2011

Date